Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260226-D012_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune, composé de 17 membres en exercice et dûment convoqué le dix-neuf février, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, DANO Yves, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, SEBILLET Marine, BEASSE Valentin.

Membres excusés : RACAPE Jean-Paul (procuration à HEDAN Yves), LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à CHEVREL Nicole), MATHURIN Loïc (procuration à CASSOU DIT MAISONNAVE Joël), BASSEVILLE Cathy.

Secrétaire de séance : REGENT Claude

Conseil municipal – Séance du 26 février 2026

Délibération n° 12 : Budget annexe panneaux photovoltaïques - Salle des Ardoisières - Reprise anticipée des résultats de l'année 2025

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal que les résultats du budget sont affectés par délibération de l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Toutefois, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2025.

Les comptes de l'exercice 2025 font apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Recettes	37 850,13 €
Dépenses	24 027,43 €
Résultat de l'exercice 2025	13 822,70 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat à affecter	13 822,70 €
Section d'investissement	
Recettes	55 923,58 €
Dépenses	53 762,21 €
Résultat de l'exercice 2025	2 161,37 €
Résultat antérieur reporté	53 771,91 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	55 933,28 €

Le budget annexe panneaux photovoltaïques - Salle des Ardoisières présente, au 31 décembre 2025, un excédent de fonctionnement de 13 822,70 €.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation de ce résultat, par anticipation.

Après débat, le Conseil d'administration est invité à délibérer pour :

- CONSTATER et REPRENDRE par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au budget 2026 ;
- AFFECTER le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, soit 13 822,70 €, en section de fonctionnement (compte 002), tel qu'exposé ci-dessus.
- DONNER POUVOIR au maire pour exécuter la présente délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (16 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 03/03/2026
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

Le secrétaire de séance,
Claude REGENT